

**2018 DFPE 9** Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (72.000 euros) à six associations, dont une avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, la Ville de Paris s'engage à accompagner les familles parisiennes dans l'exercice de leur parentalité tout au long du parcours de leurs enfants, quelles que soient les difficultés qu'elles rencontrent ou lorsqu'un évènement susceptible de fragiliser la famille survient.

Aussi, pour l'année 2018, il vous est proposé d'accorder une subvention à six acteurs associatifs accompagnant les familles au plus près de leurs besoins spécifiques :

- L'« Association Elisabeth Kübler-Ross France » (36 000 - Châteauroux) aide, forme et informe toute personne concernée par une situation de rupture, de deuil ou de mort. Elle propose à Paris un atelier pour enfants en deuil, un espace d'écoute pour les parents et des accompagnements individuels. En 2017, 3 familles ont pu bénéficier de cette action.
- L'association « Contact Paris Île-de-France » (4e) anime un lieu d'échange pour des personnes concernées par l'homosexualité, la bisexualité ou la transidentité dans leur sphère familiale. Elle propose à Paris un accueil et un accompagnement des personnes ou des familles, à travers des permanences et des groupes de parole. En 2017, 267 familles ont pu bénéficier de cette action.
- L'association « Association de soutien aux Amoureux au ban public » (17e) a pour objectifs de défendre le droit des couples franco-étrangers à mener leur vie familiale, de sensibiliser l'opinion publique sur la condition des couples franco-étrangers et d'impulser des changements législatifs et dans les pratiques administratives. En 2017, 324 familles ont bénéficié d'un accompagnement juridique et administratif.
- L'association « ASFM / Yachad » (14e) accompagne des familles monoparentales isolées du quartier de la Porte de Vanves, dans leurs démarches d'insertion et dans l'exercice de leur parentalité. Elle organise un grand évènement annuel : « femme(s) sous un autre jour ». Elle anime également toute l'année des ateliers autour de la médiation sociale et culturelle et des temps collectifs de loisirs. En 2017, 307 familles ont participé à ces activités.
- L'association « Ligare » (15e) propose un accompagnement psychologique et éducatif des parents adoptifs et des enfants, adoptés en France et à l'étranger. Les entretiens individuels sont conduits par deux psychologues spécialisés dans le domaine de l'adoption. L'association développe également un accompagnement collectif en animant des groupes de parole de parents autour d'un intervenant pédopsychiatre. En 2017, l'association « Ligare » a reçu 52 familles (dont 17

parisiennes) et effectué 257 entretiens. Une dizaine de familles a participé aux groupes de parole. En 2018, la DASES accorde également une subvention à l'association.

- Le Service d'Écoute Psychologique Parents - Enfants Donald W. Winnicott (10e), géré par l'Association Olga Spitzer, est un service d'aide psychologique gratuit et anonyme. Il a pour vocation, à Paris, de prévenir et de repérer les situations de maltraitance à enfants et d'accompagner l'ensemble de la famille dans des situations de conflits et de violences internes. Il propose des permanences téléphoniques et d'accueils physiques. En 2017, 834 familles ont bénéficié de 2 237 entretiens, soit téléphoniques, soit en consultation sur place. La problématique autour des conflits familiaux est le plus souvent abordée lors de ces entretiens (dans 83 % des cas). Le Département de Paris (DASES), dans le cadre de ses missions de prévention et de protection de l'enfance, finance cette structure. En complément, la Ville de Paris est sollicitée dans le cadre de ses missions de prévention, de soutien et d'accompagnement des parents.

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes et de l'activité réalisée, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, une subvention d'un montant global de 72.000 €, selon la répartition suivante :

- Association Elisabeth Kübler-Ross France : 2.000 €
- Contact Paris Île-de-France : 5.000 €
- Les Amoureux au ban public : 1.000 €
- ASFM / Yachad : 4.000 €
- Ligare : 5.000 €
- SEPPE Winnicott : 55.000 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris